

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

**États financiers vérifiés
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022**

États financiers

Responsabilités en matière d'information financière

Les états financiers de l'OOF ci-joints ont été établis conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 17 juin 2022.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer, dans une mesure raisonnable, la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Comité de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de vérification et de gestion des risques, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité de vérification et de gestion des risques tient des réunions trimestrielles avec la direction et au moins deux fois par an avec les vérificateurs externes et internes pour discuter des questions soulevées et revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de la vérificatrice générale consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Le rapport de la vérificatrice, présenté aux pages suivantes, indique la portée de l'examen de la vérificatrice et son opinion.

Au nom de la direction



Gadi Mayman
Directeur général



Ken Kandeepan
Directeur général des finances et de la gestion des risques



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Office ontarien de financement

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Office ontarien de financement (« OOF »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et les états des résultats et surplus accumulé, de l'évolution de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'OOF au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif financier net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'OOF conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'OOF à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'OOF a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'OOF.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou

d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'OOF;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'OOF à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'OOF à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale,



Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 17 juin 2022

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT
État de la situation financière
Au 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

	2022	2021
ACTIF FINANCIER		
Encaisse	8 823 \$	9 293 \$
Montant dû par les organismes et les apparentés (note 6) c)	2 831	2 664
Montant dû par la province de l'Ontario	1 759	1 941
	<u>13 413</u>	<u>13 898</u>
PASSIF		
Comptes créditeurs et frais à payer	1 759	1 941
Somme payable à la province de l'Ontario	1 532	1 493
Produit comptabilisé d'avance (note 3)	1 916	1 313
	<u>5 207</u>	<u>4 747</u>
Actif financier net	8 206	9 151
ACTIF NON FINANCIER		
Immobilisations corporelles (note 2)	1 494	928
Charges payées d'avance	422	385
	<u>1 916</u>	<u>1 313</u>
Excédent accumulé	10 122 \$	10 464 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :



Greg Orencsak
Président



Gadi Mayman
Directeur général

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT
État des résultats et surplus accumulé
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

<i>(en milliers de dollars)</i>	2022 Budget	2022 Chiffres actuels	2021 Chiffres actuels
RECETTES			
Recouvrement des coûts auprès de la province de l'Ontario (note 4)	21 845 \$	20 136 \$	20 275 \$
Recouvrement des coûts auprès des organismes et des apparentés (note 6) c)	5 366	5 719	5 407
Amortissement des apports de capital reportés (note 3)	699	571	572
Produit d'intérêts (note 5)	3 273	3 858	3 917
	31 183	30 284	30 171
CHARGES			
Traitements, salaires et avantages sociaux	23 769	22 665	22 493
Frais administratifs et généraux	3 442	3 190	3 189
Amortissement des immobilisations corporelles (note 2)	699	571	572
	27 910	26 426	26 254
Excédent des recettes par rapport aux dépenses d'exploitation	3 273	3 858	3 917
Versement de fonds à la province de l'Ontario à partir de l'excédent (Note 7)	-	(4 200)	(30 000)
Excédent (déficit) annuel	3 273	(342)	(26 083)
Excédent accumulé au début de l'exercice	10 464	10 464	36 547
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	13 737 \$	10 122 \$	10 464 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT
État de l'évolution de l'actif financier net
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

<i>(en milliers de dollars)</i>	2022 Budget	2022 Chiffres actuels	2021 Chiffres actuels
Excédent (déficit) annuel	3 273 \$	(342) \$	(26 083) \$
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 2)	(1 195)	(1 137)	(616)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 2)	699	571	572
Charges payées d'avance	0	(37)	150
Fluctuation de l'actif financier net	2 777	(945)	(25 977)
Actif financier net au début de l'exercice	9 151	9 151	35 128
Actif financier net à la fin de l'exercice	11 928 \$	8 206 \$	9 151 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

<i>(en milliers de dollars)</i>	2022	2021
Opérations d'exploitation		
Excédent (déficit) annuel	(342) \$	(26 083) \$
Moins : articles sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations corporelles	571	572
Diminution/(augmentation) des charges payées d'avance	(37)	150
(Diminution)/augmentation des produits comptabilisés d'avance	603	(106)
Changements en fonds de roulement non monétaires :		
(Augmentation) du montant dû par les organismes et les apparentés	(167)	(120)
Diminution du montant dû par la province de l'Ontario	182	757
Diminution des comptes créditeurs	(182)	(757)
Augmentation/(diminution) de la somme payable à la province de l'Ontario	39	(32)
Encaisse générée par les opérations d'exploitation	<u>667</u>	<u>(25 619)</u>
Opérations sur capitaux propres		
Encaisse utilisée pour acquérir des immobilisations corporelles	(1 137)	(616)
Encaisse appliquée aux opérations sur capitaux propres	<u>(1 137)</u>	<u>(616)</u>
Changement net en liquidités	(470)	(26 235)
Encaisse au début de l'exercice	9 293	35 528
Encaisse à la fin de l'exercice	<u><u>8 823 \$</u></u>	<u><u>9 293 \$</u></u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

CONTEXTE

L'Office ontarien de financement (OOF) est une société de la Couronne créée le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). En vertu de la Loi, l'OOF a pour mandat de réaliser les activités suivantes :

- exécuter des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario (la province);
- gérer la dette de la province;
- gérer les principales relations financières de la province avec les investisseurs, les institutions financières, les agences de notation et les organismes publics;
- offrir des services financiers centralisés à la province, y compris les services bancaires et la gestion de la trésorerie;
- prodiguer des conseils aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics en ce qui concerne les politiques et projets financiers;
- aider les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et investir des fonds;
- prêter de l'argent à certains organismes publics à la demande de la province;
- investir au nom de certains organismes publics;
- en collaboration avec Ontario Power Generation Inc., gérer les investissements du Used Fuel Segregated Fund (fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé) d'OPG et du Decommissioning Segregated Fund (fonds réservé pour le déclassement);
- assumer les activités quotidiennes de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario et offrir tout un éventail de services financiers à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario).

En outre, l'OOF a pour responsabilité :

- de fournir tout autre service financier considéré utile à la province ou tout organisme public;
- d'assumer toute autre responsabilité à la demande du lieutenant-gouverneur en conseil.

Le protocole d'entente signé entre l'OOF et le ministre des Finances est une entente administrative qui sert d'outil de gouvernance important pour l'OOF dans la réalisation de son mandat et de ses objectifs.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu, comme le prévoit l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Méthode de comptabilité : Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public provincial établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

b) Immobilisations corporelles : Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée utile estimative des immobilisations, avec une réserve d'une demi-année appliquée à l'année d'acquisition et à l'année de disposition. Durée de vie utile estimative des immobilisations :

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Conditions de location

Les actifs en cours de construction ne sont pas amortis avant que la construction ne prenne fin et que les actifs ne soient prêts à accomplir la fonction prévue.

Les fonds reçus de la province pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont enregistrés comme des produits comptabilisés d'avance et amortis jusqu'au recouvrement des coûts selon la même méthode que les immobilisations corporelles.

c) Incertitude relative à la mesure : La préparation d'états financiers selon les normes comptables pour le secteur public canadien exige que la direction fasse des estimations et des suppositions qui ont un impact sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date de clôture des états financiers et les montants de produits et charges rapportés pour l'exercice. Les éléments comportant une part importante d'estimation sont : la durée de vie utile des immobilisations corporelles et l'obligation au titre des prestations définies. Ces estimations sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation et sont mises à jour chaque année en fonction des nouveaux renseignements. Il existe dans les présents états financiers une part d'incertitude quant à la mesure. Il peut exister une divergence entre ces estimations et les résultats réels.

d) Comptes créditeurs et frais à payer : Les comptes créditeurs concernent les transactions commerciales courantes avec des fournisseurs tiers et sont assujettis aux conditions générales applicables aux transactions commerciales standard. Les frais à payer concernent les ajustements relatifs aux salaires et avantages.

e) Produits et charges : L'OOF est financé à même le Trésor, dans le cadre du Programme du Trésor. L'OOF est aussi habilité à facturer des frais, assujettis au contrôle des autorités législatives et réglementaires; il obtient auprès des organismes publics des revenus autres que le financement du Trésor. L'OOF conserve les produits générés par le différentiel de taux d'intérêt sur les prêts qu'il consent aux organismes publics.

f) Instruments financiers : L'actif et le passif financiers de l'OOF sont comptabilisés de la façon suivante :

- L'encaisse est soumise à un risque négligeable de changement de valeur; la valeur comptable correspond donc approximativement à la juste valeur.
- Le montant dû par les organismes et les apparentés, le montant dû par la province de l'Ontario, la somme payable à la province de l'Ontario, les comptes créditeurs et frais à payer et le produit comptabilisé d'avance sont comptabilisés au coût.

L'OOF n'utilise pas des instruments financiers dérivés pour son propre compte.

g) Opérations entre apparentés : Les opérations entre apparentés sont mesurées par la valeur d'échange, c'est-à-dire la valeur que représentent les ententes entre les parties.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Exercice clos le 31 mars 2022

	Matériel informatique	Améliorations locatives	Meubles et matériel	En cours de construction*	Total
<i>(en milliers de dollars)</i>					
Coût					
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2021	15 217 \$	1 905 \$	1 213 \$	—	18 335 \$
Acquisitions	415	—	—	—	415
En cours de construction*	—	—	—	722	722
Cessions	(1 193)	—	—	—	(1 193)
Solde de clôture au 31 mars 2022	14 439	1 905	1 213	722	18 279
Amortissement cumulé					
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2021	14 338	1 886	1 183	—	17 407
Amortissement	536	14	21	—	571
Cessions	(1 193)	—	—	—	(1 193)
Solde de clôture au 31 mars 2022	13 681	1 900	1 204	—	16 785
Valeur comptable nette au 31 mars 2022	758 \$	5 \$	9 \$	722 \$	1 494 \$

* Représente les dépenses imputables à la rénovation de bureaux loués qui sont en cours et sont censées se terminer à l'automne 2022.

Exercice clos le 31 mars 2021

	Matériel informatique	Améliorations locatives	Meubles et matériel	En cours de construction	Total
<i>(en milliers de dollars)</i>					
Coût					
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2020	14 601 \$	1 905 \$	1 213 \$	—	17 719 \$
Acquisitions	616	—	—	—	616
Cessions	—	—	—	—	—
Solde de clôture au 31 mars 2021	15 217	1 905	1 213	—	18 335
Amortissement cumulé					
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2020	13 807	1 872	1 156	—	16 835
Amortissement	531	14	27	—	572
Cessions	—	—	—	—	—
Solde de clôture au 31 mars 2021	14 338	1 886	1 183	—	17 407
Valeur comptable nette au 31 mars 2021	879 \$	19 \$	30 \$	—	928 \$

3. PRODUIT COMPTABILISÉ D'AVANCE

Le produit comptabilisé d'avance représente la partie non amortie du coût recouvré auprès de la province au chapitre de l'acquisition d'immobilisations corporelles ainsi que les charges payées d'avance qui doivent être affectées à la période pendant laquelle les ressources ont été consommées.

(en milliers de dollars)

	Exercice clos le 31 mars 2022		
	Immobilisations Actifs	Charges Dépenses	Total
Solde au début de l'exercice	928 \$	385 \$	1 313 \$
Acquisitions	1 137	483	1 620
Amortissement	(571)	—	(571)
Charges de l'exercice en cours	—	(446)	(446)
Solde à la fin de l'exercice	1 494 \$	422 \$	1 916 \$

(en milliers de dollars)

	Exercice clos le 31 mars 2021		
	Immobilisations Actifs	Charges Dépenses	Total
Solde au début de l'exercice	884 \$	535 \$	1 419 \$
Acquisitions	616	413	1 029
Amortissement	(572)	—	(572)
Charges de l'exercice en cours	—	(563)	(563)
Solde à la fin de l'exercice	928 \$	385 \$	1 313 \$

L'amortissement de 571 000 \$ (572 000 \$ en 2021) représente la compensation des contributions reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. La charge de 446 000 \$ (563 000 \$ en 2021) représente la partie des charges payées d'avance affectée aux charges de l'exercice en cours.

4. GESTION DE LA DETTE ET DES PLACEMENTS AU NOM DE LA PROVINCE

L'OOF gère des dettes pour le compte de la province à la hauteur de 433,6 milliards de dollars au 31 mars 2022 (résultat réel de 2021 : 416,1 milliards de dollars), conformément à la projection provisoire publiée dans le Budget de l'Ontario de 2022. L'OOF gère également des placements à la hauteur de 72,0 milliards de dollars au 31 mars 2022 (82,7 milliards de dollars en 2021), dont 27,3 milliards de dollars (26,0 milliards de dollars en 2021) en gestion conjointe des fonds détenus par Ontario Power Generation en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA). La province, OPG et certaines filiales d'OPG ont conclu l'ONFA en mars 2002 en vue de mettre de côté les fonds nécessaires pour éliminer les déchets radioactifs et le combustible épuisé et pour déclasser les centrales nucléaires. L'ONFA est entrée en vigueur le 24 juillet 2003.

Le recouvrement des coûts auprès de la province pour toutes les activités de gestion de la dette et de placement pour la période terminée le 31 mars 2022 se chiffrait à 20,1 millions de dollars (20,3 millions de dollars en 2021).

5. TRANSACTIONS AVEC DES ORGANISMES PUBLICS

À la demande de la province et en vue de faire progresser des initiatives provinciales désignées, l'OOF assure le financement de divers organismes publics. Ces prêts figurent dans les états financiers consolidés de la province et non dans les états financiers de l'OOF.

Les fonds servant à effectuer ces prêts sont accordés à l'OOF par le gouvernement provincial grâce à des facilités de crédit de 21,9 milliards de dollars échéant entre 2036 et 2055 et visant divers objectifs. De ces facilités de crédit, 4,2 milliards de dollars ont été utilisés jusqu'ici pour financer les prêts accordés par l'OOF. L'OOF remet à la province les remboursements du principal qu'il reçoit des organismes publics. Les taux d'intérêt imposés aux organismes publics seront en général légèrement plus élevés que le taux applicable aux avances de la province servant à financer les prêts (l'écart de taux d'intérêt).

L'OOF conservera généralement une partie de l'écart afin de recouvrer les coûts administratifs relatifs à la gestion de ces prêts. L'écart conservé par l'OOF comprend une composante de recouvrement des coûts et, le cas échéant, un écart par rapport au taux d'intérêt commercial de référence. L'ajout des résultats de l'écart par rapport au taux d'intérêt commercial de référence génère un taux d'intérêt qui témoigne du risque relatif associé au prêt. Pendant l'exercice terminé le 31 mars 2022, des produits au titre de l'écart de taux d'intérêt de 3,8 millions de dollars ont été comptabilisés (3,7 millions de dollars en 2021), dont 1,3 million de dollars en débiteurs à la fin de l'exercice (1,2 million de dollars en 2021). Les revenus d'intérêt de l'OOF totalisent 3,9 millions de dollars pour l'exercice, ce qui comprend 0,7 million de dollars d'intérêts issus des comptes bancaires (0,2 million de dollars en 2021).

Prêts accordés à des organismes publics par la province :

Au 31 mars 2022, les sommes à recevoir en principal par l'OOF au nom de la province représentent des prêts à long et à court terme. Durant l'exercice, les intérêts associés à ces prêts ont totalisé 228,5 millions de dollars (223,8 millions de dollars en 2021), et de ce montant, 224,8 millions de

dollars (220,0 millions de dollars en 2021) ont été transférés à la province après que l'OOF ait conservé 3,8 millions de dollars correspondant à son écart de taux d'intérêt (3,7 millions de dollars en 2021).

Il s'agit là d'opérations entre apparentés.

(en milliers de dollars)

	31 mars 2022	31 mars 2021
i) Collèges d'arts appliqués et de technologie	356 412 \$	345 637 \$
ii) Hôpitaux	218 063	111 349
iii) Régie des alcools de l'Ontario	47 098	4 538
iv) Commission des parcs du Niagara	27 868	14 468
v) Société ontarienne de vente du cannabis	66 878	74 243
vi) Société des loteries et des jeux de l'Ontario	54 420	62 537
vii) Commission de transport Ontario Northland	1 143	1 245
viii) Musée royal de l'Ontario	23 334	23 434
ix) Conseils scolaires	4 280 286	4 538 762
x) Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	-	210 000
Total	5 075 502 \$	5 386 213 \$

i) Les collèges d'arts appliqués et de technologie se sont vu offrir des prêts pour financer différents projets sur les campus, notamment l'agrandissement de campus, la construction et l'agrandissement de résidences pour étudiants, l'achat de matériel informatique, l'aménagement de parcs de stationnement et la réalisation d'un projet d'immobilisations écoénergétiques. Au 31 mars 2022, le solde s'élève à 356,4 millions de dollars (345,6 millions de dollars en 2021). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 0,71 et 5,75 pour cent, arrivent à échéance entre 2022 et 2049.

ii) Hôpitaux

Unity Health Toronto (créée en 2017 par la fusion de Providence Healthcare, du Centre de soins de santé St-Joseph et de l'Hôpital St. Michael) est une organisation caritative constituée en personne morale en vertu de la *Loi sur les personnes morales* (Ontario) à laquelle on a accordé un prêt de 100,0 millions de dollars. Au 31 mars 2022, le solde s'élève à 94,6 millions de dollars (96,8 millions de dollars en 2021). Ce prêt, qui porte intérêt au taux de 2,99 pour cent, arrive à échéance en 2049.

Arnprior Regional Health s'est vu octroyer une facilité de prêt de 25,8 millions de dollars aux fins du financement d'un projet de réaménagement en centre de soins de longue durée. L'utilisation totale de la facilité, qui représentait 23,9 millions de dollars, a été convertie en prêt à terme le

4 octobre 2021. Au 31 mars 2022, le solde s'établit à 23,9 millions de dollars (14,6 millions de dollars en 2021). Ce prêt porte intérêt à un taux de 2,49 pour cent et arrive à échéance en 2046.

Le Réseau universitaire de santé s'est vu octroyer une facilité de prêt de 250,0 millions de dollars aux fins du financement de la mise en œuvre d'un nouveau système d'information en matière de santé et de la mise à niveau des systèmes et appareils actuels. Au 31 mars 2022, le solde s'élève à 84,5 millions de dollars (rien en 2021). Ce prêt porte intérêt à des taux entre 0,21 pour cent et 0,87 pour cent.

L'Hôpital Ross Memorial s'est vu octroyer une facilité de prêt de 15 millions de dollars pour la mise en œuvre d'un nouveau système d'information pour l'hôpital. Au 31 mars 2022, le solde de cette facilité s'établissait à 15,0 millions de dollars (rien en 2021). Ce prêt porte intérêt à des taux entre 0,21 pour cent et 0,87 pour cent.

iii) La Régie des alcools de l'Ontario, un organisme provincial de la Couronne qui est exploité en vertu de la *Loi sur les alcools*, s'est vu offrir une facilité de prêt de 51,2 millions de dollars aux fins du financement des coûts d'immobilisation associés au déménagement du siège social. Au 31 mars 2022, le solde de cette facilité s'élève à 47,1 millions de dollars (4,5 millions de dollars en 2021). Ce prêt porte intérêt à des taux entre 0,74 pour cent et 1,12 pour cent.

iv) La Commission des parcs du Niagara (CPN), un organisme provincial de la Couronne régi par la *Loi sur les parcs du Niagara*, s'est vu accorder un prêt pour financer les coûts d'immobilisations supplémentaires engagés pour le réaménagement de la phase I des travaux visant la Table Rock House dans le parc de la Reine Victoria à Niagara Falls. Au 31 mars 2022, le solde du prêt s'établit à 2,7 millions de dollars (3,1 millions de dollars en 2021). Ce prêt porte intérêt à un taux de 5,07 pour cent et arrive à échéance en avril 2027. De plus, on a offert le 14 août 2020 une facilité de prêt pour construction de 25,0 millions de dollars en vue du réaménagement en attraction touristique de la centrale électrique Niagara Parks. Au 31 mars 2022, le solde de cette facilité s'élève à 25,2 millions de dollars (11,4 millions de dollars en 2021). Ce prêt porte intérêt à des taux entre 0,93 pour cent et 1,48 pour cent.

v) La Société ontarienne de vente du cannabis, un organisme provincial de la Couronne régi par la *Loi de 2017 sur la société ontarienne de vente du cannabis*, a obtenu une facilité de prêt de 150 millions de dollars pour financer ses coûts de démarrage et d'exploitation. Au 31 mars 2022, le solde s'élève à 66,9 millions de dollars (74,2 millions de dollars en 2021). Ce prêt, qui porte intérêt au taux de 2,79 pour cent, arrive à échéance en 2030.

vi) La Société des loteries et des jeux de l'Ontario, un organisme provincial de la Couronne créé en vertu de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, s'est vu offrir des prêts d'une valeur totale de 89,0 millions de dollars pour financer divers projets. Au 31 mars 2022, le solde s'élève à 54,4 millions de dollars (62,5 millions de dollars en 2021). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 1,64 et 2,65 pour cent, arrivent à échéance entre septembre 2022 et avril 2026. De plus, en vertu d'un accord entre l'OOF et OLG conclu le 6 mai 2020, OLG s'est vu offrir une facilité de crédit d'une valeur maximale de 300 millions de dollars aux fins de ses fonds de roulement et d'exploitation. Au 31 mars 2022, aucun solde n'était utilisé sur cette facilité de crédit, comme c'était le cas en 2021.

vii) La Commission de transport Ontario Northland (CTON) est un organisme provincial de la Couronne exploité aux termes de la *Loi sur la Commission de transport Ontario Northland*. Au 31 mars 2022, le solde s'établit à 1,1 million de dollars (1,2 million de dollars en 2021) et le prêt porte intérêt à un taux de 4,90 pour cent et arrive à échéance en 2031. De plus, en vertu d'un accord conclu par l'OOF et la CTON le 20 août 2021, la CTON s'est vu octroyer une facilité de crédit renouvelable de 5 millions de dollars qui arrive à échéance le 30 avril 2024. Au 31 mars 2022, la CTON n'avait pas retiré de fonds de cette facilité de crédit (rien en 2021).

viii) Le Musée royal de l'Ontario est un organisme provincial de la Couronne dont l'existence se poursuit aux termes de la *Loi sur le Musée royal de l'Ontario*. Au 31 mars 2022, le solde du prêt s'élève à 23,3 millions de dollars (23,4 millions de dollars en 2021). Il s'agit d'un prêt à taux d'intérêt variable dont le taux se situe actuellement à 3,54 pour cent. Tous les prêts en cours devraient être remboursés d'ici le 31 mars 2027.

ix) Depuis 2006, les conseils scolaires se voient accorder des prêts en vertu de divers programmes. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2022, les conseils scolaires ont fait des paiements semestriels en principal et intérêts, réduisant l'encours total à 4 208,3 millions de dollars (4 538,8 millions de dollars en 2021). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 2,43 et 5,38 pour cent, arrivent à échéance entre 2024 et 2042. Depuis le 1er avril 2017, le nouveau modèle de financement du ministère de l'Éducation a intégralement éliminé le besoin que l'OOF octroie des prêts. Les conseils scolaires vont toutefois continuer à verser des paiements de principal et d'intérêts jusqu'à ce que tous les prêts en cours aient été remboursés.

x) La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB), qui est régie par la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*, s'est vu offrir une facilité de crédit d'une valeur maximale de 900,0 millions de dollars pour son initiative de report des paiements des employeurs pour une durée de 6 mois qui s'inscrit dans le cadre du plan d'action contre la COVID-19 du gouvernement de l'Ontario. La facilité de crédit est arrivée à échéance le 31 décembre 2021 avec un solde nul (210,0 millions de dollars en 2021).

6. GESTION DE LA DETTE ET DES PLACEMENTS AU NOM DES ORGANISMES APPARENTÉS

a. L'OOF offre des services de gestion de la dette aux organismes apparentés ci-après. Les droits visent à recouvrer les coûts de l'OOF et sont calculés en fonction de la valeur marchande ou de la valeur nominale de l'actif géré, sur une échelle pouvant atteindre 0,20 pour cent.

Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants
Société ontarienne de financement de la croissance	Infrastructure Ontario
Autorité ontarienne de réglementation des services financiers	Fondation Trillium de l'Ontario

Les investissements gérés au nom de ces entités s'élevaient à 2,3 milliards de dollars au 31 mars 2022 (2,1 milliards de dollars en 2021).

- b. L'OOF offre des services de gestion de la dette aux organismes apparentés ci-après selon le principe du recouvrement des coûts.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)

L'OOF offre des services et des conseils financiers à la SFIEO selon le principe du recouvrement des coûts et gère le portefeuille de sa dette qui s'élève à environ 14,8 milliards de dollars au 31 mars 2022 (16,6 milliards de dollars en 2021).

Infrastructure Ontario

L'OOF offre des services d'emprunt, ainsi que d'autres services et conseils financiers, à Infrastructure Ontario selon le principe du recouvrement des coûts et gère sa dette qui s'établissait à environ 6,8 milliards de dollars au 31 mars 2022 (6,6 milliards de dollars en 2021), y compris les prêts consentis par la province, un organisme provincial ou des tierces parties.

Metrolinx

L'OOF offre des services à Metrolinx en ce qui a trait à son programme de couverture de carburant selon le principe du recouvrement des coûts.

Wataynikaneyap Power LP (Watay)

L'OOF fournit des services d'agent administratif pour le prêt accordé par le ministère de l'Énergie (ÉNERGIE) à Watay moyennant des frais d'administration de 10 points de base qui s'ajoutent au taux d'intérêt du prêt approuvé. L'ensemble des frais est versé à l'OOF par Watay lors des paiements d'intérêt prévus à ÉNERGIE.

- c. Le total des coûts recouverts et de l'encours des organismes apparentés, au 31 mars 2022, est indiqué ci-après.

(en milliers de dollars)

	31 mars 2022	31 mars 2021
Coûts recouverts :		
SFIEO	4 117 \$	4 039 \$
Infrastructure Ontario	493	576
Metrolinx	20	24
Watay	480	182
Gestion des placements	609	586
Total	5 719 \$	5 407 \$
Encours :		
SFIEO	1 176 \$	1 153 \$
Infrastructure Ontario	141	154
Metrolinx	22	27
Autre	26	8
Gestion des placements	174	155
Écart de taux d'intérêt (note 5)	1 292	1 167
Total	2 831 \$	2 664 \$

7. VERSEMENT DE FONDS À LA PROVINCE DE L'ONTARIO À PARTIR DE L'EXCÉDENT

En vertu de l'alinéa 16.4(1) de la *Loi sur l'administration financière*, une société d'État peut verser au Trésor des fonds dont elle n'a pas besoin pour répondre à ses besoins actuels. En février 2022, le conseil d'administration de l'OOF a approuvé un paiement de 4,2 millions de dollars (30,0 millions de dollars en 2021) à la province de l'Ontario. Le paiement a été versé en mars 2022.

8. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Les principaux risques auxquels les instruments financiers de l'OOF sont exposés sont le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque lié au marché. Ces risques sont limités aux instruments financiers apparaissant à l'état de la situation financière et ne s'étendent pas au financement fourni à diverses entités publiques, déclarés à la Note 5 aux états financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie d'un instrument financier omette de remplir une obligation ou un engagement auquel elle est tenue. Le risque est minimal, car tous les comptes débiteurs sont associés à la province et à des apparentés, comme Infrastructure Ontario ou la SFIEO.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que l'OOF ne soit pas en mesure de respecter ses obligations en matière de trésorerie à mesure qu'elles viennent à échéance. L'exposition de l'OOF au risque d'illiquidité est minime, puisque la totalité des charges de fonctionnement et d'immobilisations représente des coûts récupérés principalement auprès de la province de l'Ontario.

Risque lié au marché

Le risque lié au marché découle de la possibilité que la fluctuation des prix sur les marchés ait une incidence sur la valeur des instruments financiers de l'OOF. L'OOF n'est pas exposé au risque lié au marché.

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

a) Prestations de retraite

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés à temps plein par des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires, un régime interentreprises à prestations déterminées créé par le gouvernement de l'Ontario. Le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (MSGSC) est responsable du financement de la cotisation patronale à la caisse de retraite et, par conséquent, l'OOF n'assume aucune responsabilité supplémentaire au chapitre de ces coûts futurs. Par ailleurs, le coût des avantages complémentaires de retraite autres que les prestations de retraite est pris en charge par le MSGSC et n'est pas déclaré dans les présents états financiers.

b) Obligation au titre des prestations définies des employés

Lors de la retraite des employés membres de l'Association des employés et employées gestionnaires, administratifs et professionnels de la couronne de l'Ontario (AEEGAPCO), des employés exemptés, des employés exemptés par la direction et des autres cadres après le 1^{er} janvier 2016, ces personnes ont droit à une indemnité de départ à la retraite prévue par la loi. Les indemnités versées à ces personnes seront fondées sur leur salaire au 31 décembre 2015. L'indemnité de départ à la retraite octroyée en vertu de la législation aux employés membres du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) et aux employés exemptés prenant leur retraite après le 1^{er} janvier 2016 sera calculée en fonction du salaire en vigueur au 31 décembre 2016.

Pour ce qui est de tous les autres employés assujettis aux conditions établies en vertu des conventions collectives ayant au moins cinq ans d'ancienneté, l'OOF verse une indemnité de cessation d'emploi équivalente à une semaine de salaire par année d'ancienneté, jusqu'à concurrence de la moitié du salaire annuel de l'employé.

Le coût de ces prestations de retraite prévues par la loi versées aux employés admissibles représente, au 31 mars 2022, 3,3 millions de dollars (3,4 millions de dollars en 2021) alors que les droits inutilisés à des congés annuels acquis par l'ensemble des employés représentent, au 31 mars 2022, 2,1 millions de dollars (1,4 million de dollars en 2021).

Le MSGSC a la responsabilité d'assurer le financement continu des indemnités de départ à la retraite octroyées en vertu de la législation, ainsi que celui des droits à congé payé inutilisés. Par conséquent, aucune dépense ou responsabilité additionnelle n'est rapportée dans les présents états financiers. L'obligation au titre des prestations définies des employés est comptabilisée au coût en fonction des versements effectués aux employés jusqu'au 31 mars 2022. Une estimation à la juste valeur fondée sur des hypothèses actuarielles à propos du moment auquel ces prestations seront effectivement versées n'a pas été produite, puisqu'on ne s'attend pas à ce qu'il existe une différence significative par rapport au montant comptabilisé.

10. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Engagements relatifs à la location :

L'OOF loue ses locaux aux termes d'un contrat de location-exploitation qui arrive à échéance le 30 juin 2022. Conformément à la directive du CGG sur les biens immobiliers de 2019, l'OOF a conclu un nouveau contrat de location-exploitation d'une durée de 5 ans qui réduit l'empreinte des locaux loués par l'Office de 40 % et qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2022. Voici les paiements locatifs minimaux établis pour ces baux :

(en milliers de dollars)

	31 mars 2022
2023	822
2024	752
2025	794
2026	807
2027	807
2028	202
Total	4 184 \$

L'OOF s'est engagé à verser la part qui lui incombe des taxes foncières et des frais d'exploitation des locaux pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, qui s'élève à 1,0 million de dollars (1,0 million de dollars en 2021).

Facilités de crédit engagées :

À la demande de la province, l'OOF s'est engagé à financer un certain nombre d'organismes publics auxquels il n'a pas encore avancé de fonds. Les détails sont les suivants :

L'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers, une société d'État de la province existant en vertu de la *Loi de 2016 sur l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers*, s'est vu accorder une facilité de crédit non renouvelable de 2,0 milliards de dollars aux fins de la gestion du risque d'un événement important touchant les liquidités et du risque associé à la faillite d'au moins une caisse populaire régie par l'ARSF, dans l'optique où ces sociétés auraient besoin d'un soutien financier supérieur à ce qu'elles peuvent obtenir du Fonds de réserve d'assurance-dépôts (FRAD). Au 31 mars 2022, on évaluait le FRAD à environ 402,0 millions de dollars (366,0 millions de dollars en 2021) et l'ARSF n'avait pas retiré de fonds de la facilité de crédit (rien en 2021).

Infrastructure Ontario, un organisme provincial de la Couronne régi par la *Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier*, a obtenu des facilités de crédit renouvelables d'une valeur maximale de 100 millions de dollars arrivant à échéance le 27 mars 2023. Au 31 mars 2022, Infrastructure Ontario n'avait pas retiré de fonds de cette facilité de crédit (rien en 2021).

La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), société dont l'existence se poursuit en vertu de la partie II de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, s'est vu octroyer une facilité de crédit de 1 100 millions de dollars qui arrive à échéance le 30 juin 2023 et dont l'objectif principal est le financement du compte de variation de la grille tarifaire réglementée. Au 31 mars 2022, la SIERE n'avait pas fait appel à sa facilité de crédit (rien en 2021).

Si des fonds sont décaissés en vertu des facilités mentionnées ci-dessus, ils seront divulgués en vertu de la note 5 -- Transactions avec des organismes publics.

Éventualités :

Au 31 mars 2022, il n'existait aucune demande de règlement en vertu de laquelle l'OOF serait financièrement responsable. La province continue de garantir les dépôts émis par la Caisse d'épargne de l'Ontario avant 2003.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La province de l'Ontario, en raison du contrôle qu'elle exerce sur l'OOF, est un apparenté. Le MSGSC offre des services liés au traitement de la paie et des avantages sociaux. Infrastructure Ontario négocie également des renouvellements de baux pour le compte de l'OOF et recouvre ses coûts auprès de l'organisme.

Il existe également des opérations entre apparentés ayant trait à ce qui suit :

- Services de gestion de la dette et des placements de la province décrits à la Note 4
- Transactions avec des organismes publics décrites à la Note 5
- Services de gestion de la dette et des placements pour des organismes apparentés décrits à la Note 6
- Versement de fonds à la province de l'Ontario à partir de l'excédent décrit à la Note 7